

CISSE INF'EAU N°20



Bulletin d'information du bassin de la Cisse

4^{ème} trimestre 2016



Et voilà encore une année qui s'achève pour le SMBCISSE.

Après de nombreuses études qui ont validé l'ensemble de nos actions du contrat N° 1 nous avons enfin terminé l'élaboration de notre contrat de bassin N°2.

Une enquête publique d'information sur nos actions pour les 5 ans à venir vient de se terminer, restent que la validation de « l'agence de l'eau » en février et de la « région » en mars 2017 pour une signature du contrat que nous espérons en juin.

Je sais que cela peut paraître long mais les procédures et délais d'instruction de chaque service sont incompressibles et se cumulent.

Nous avons recruté un animateur agricole et mis en place notre site internet.

Nous sommes prêts pour 2017 avec un programme de travaux ambitieux qui débiteront dès le mois de mars.

Cette année verra aussi les discussions et rencontres que nous avons organisées autour de GEMAPI se concrétiser.

La prise de compétences et de territoires supplémentaires va faire évoluer notre structure avec des objectifs : la préservation de notre environnement et le retour vers un bon état de nos masses d'eau.

Vous retrouverez toutes les informations sur la vie du SMBCISSE et du nouveau contrat de bassin sur notre site internet.

N'hésitez pas à solliciter notre équipe pour toute question.

Je vous souhaite, au nom de tous les élus du SMBCISSE et de toute l'équipe d'animation, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean Louis SLOVAK

Président du SMB Cisse



*Les élus et l'équipe du SMB Cisse
vous souhaitent une très belle année
2017*

Dans ce numéro

- Clôture de la DIG
- Opération 0 phyto sur le bassin
- Ouvrage à poutrelles libéré
- Opération rivière ouverte 2017
- La situation hydrologique du bassin
- Évolution de la nappe de Beauce
- Zoom sur Les captages prioritaires du bassin
- La Cisse, on en parle.

CLOTURE DE LA DIG « CONTRAT DE BASSIN N°2 »

Le lundi 5 décembre a vu la clôture de la déclaration d'intérêt général portant sur le deuxième contrat de bassin de la Cisse. Un mois au cours duquel l'ensemble des documents détaillant les travaux prévus ont été mis à la disposition du public via le site internet du SMB CISSE ou dans des lieux de permanences.

La commission d'enquête a pu ainsi recevoir les observations des associations, riverains et propriétaires concernés. L'ensemble des remarques, questions ou avis ont été pris en compte par le syndicat, et une réponse y a été apportée, point par point.



Affichage dans certaines communes



Documents de la DIG et formulaire disponibles sur le site internet du SMB CISSE

Suite à l'avis que donnera la commission d'enquête sur ce dossier (positif, nous l'espérons!!), la validation des partenaires financiers sera la dernière étape de ce long processus (plus de deux années d'attente entre le début de l'étude et la validation du nouveau contrat). Nous espérons donc retrouver de nouveau des travaux sur le bassin de la Cisse dans le courant du premier semestre 2017.

Un cisse inf'eau « hors série » détaillant l'ensemble du contrat de bassin vous sera envoyé au mois de mars prochain.

N'oubliez pas que vous pouvez, à tout moment, consulter les documents du contrat de bassin et les actions prévues sur l'année en cours sur notre site internet.

OPÉRATION 0 PHYTO SUR LE BASSIN DE LA CISSE

Rappel de la réglementation : A compter du 1er janvier 2017, l'usage des pesticides sera interdit sur l'espace public (hors voiries à difficultés d'accès, cimetières et pelouses sportives). La vente de pesticide sera quant à elle interdite au grand public à compter du 1er janvier 2019.

Le SMB CISSE propose, à l'ensemble des communes de son territoire, un accompagnement dans cette modification d'entretien de nos communes. Cela se traduit par un financement (via l'agence de l'eau et la Région Centre, au travers des pays) sur l'acquisition des machines alternatives, sur la communication et sur la requalification paysagère. Toutes les informations sont disponibles dans le Cisse inf'eau n°16.

Aujourd'hui, de nombreuses communes se sont engagées dans ce projet avec un accompagnement via le SMB CISSE. **Les crédits sont encore ouverts jusqu'au 31 juin 2017** mais se réduisent fortement au vu de la demande.

Les communes intéressées doivent se faire connaître au plus vite auprès du SMB CISSE.

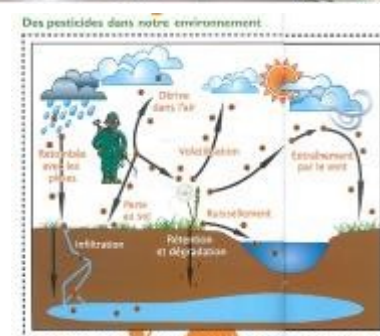
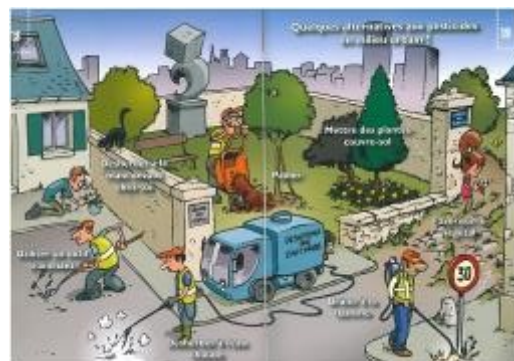


Illustration du livret « pesticides, atteinte à la santé et l'environnement » de la SEPANT

OUVRAGE À POUTRELLES LIBÉRÉ!

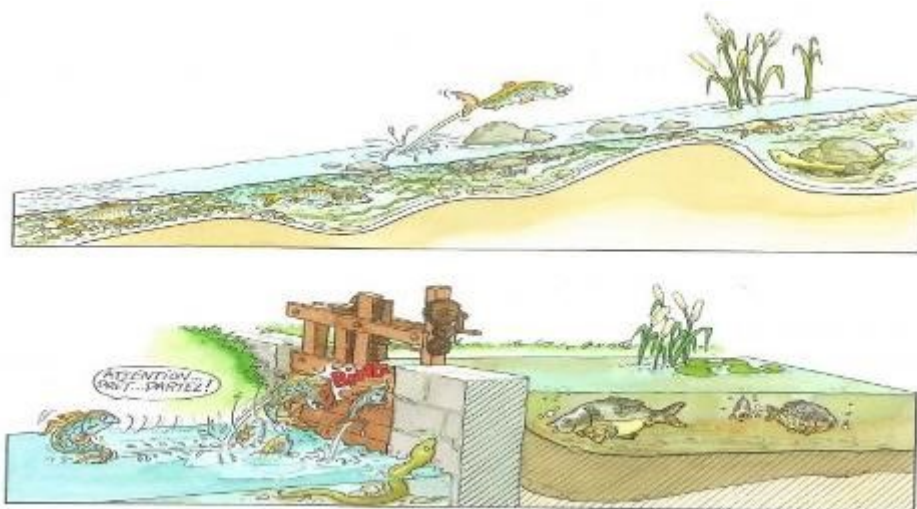
Les travaux de retrait des embâcles présents en quantité sur l'ouvrage à poutrelles ont (enfin) pu être réalisés en décembre 2016. Les bois retirés ont été acheminés vers une plateforme pour y être broyés et réutilisés en paillage pour les massifs. Dans le cadre du deuxième contrat de bassin, deux années de financement sont assurées pour continuer à préserver l'écoulement sur ce dernier ouvrage sur la Cisse avant la connexion avec la Loire. Une vidéo des travaux a été réalisée et sera en ligne sur le site internet du SMB CISSE.



OPÉRATION RIVIÈRE OUVERTE 2016-2017

Pour la troisième année consécutive, le SMB CISSE organise l'opération « rivière ouverte » sur la totalité du bassin .

Un objectif : faciliter une ouverture coordonnée de la plupart des vannages présents sur le bassin de la Cisse, sur la base du volontariat et selon condition de débit.



Cette troisième année marque aussi la fin du protocole « d'essai », qui consistait à trouver les bons seuils de déclenchements au vu du débit de la rivière. Nous vous présentons donc le protocole définitif (qui pourra néanmoins être modifié « à la marge » en cas de besoin) :

Période concernée par cette opération « rivière ouverte » : 1er décembre—15 mars

En dehors de cette période, les propriétaires peuvent néanmoins gérer leurs ouvrages de manière habituelle

DECLENCHEMENT

Débit journalier **supérieur** à **2,80m³/s** (station de nazelles-Négron) pendant **5 jours consécutifs**

Ouverture des vannes selon un ordre précis, communiqué par le SMB CISSE

Si débit journalier inférieur à **1,80m³/s** (station de nazelles-Négron) pendant **5 jours consécutifs**

POSSIBILITE DE FERMETURE

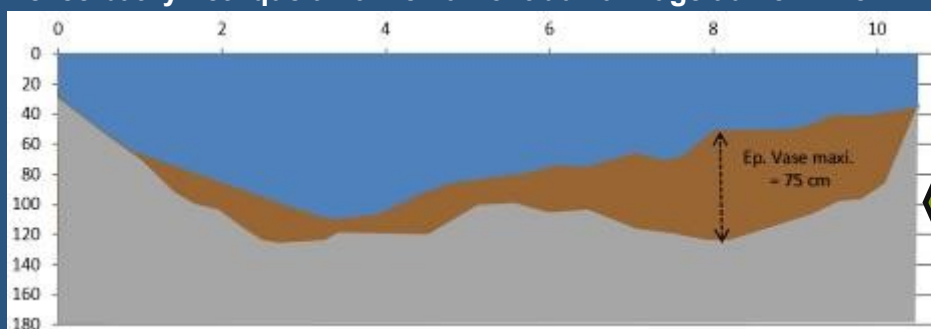
Possibilité de fermeture des vannes selon un ordre précis, communiqué par le SMB CISSE

Ca donne quoi?

Plusieurs sites ont été suivis par les agents du SMB CISSE. Suivi photographique et relevés bathymétriques ont été réalisés. Ci-dessous, l'exemple de vannage du bourg de Saint Ouen les vignes :

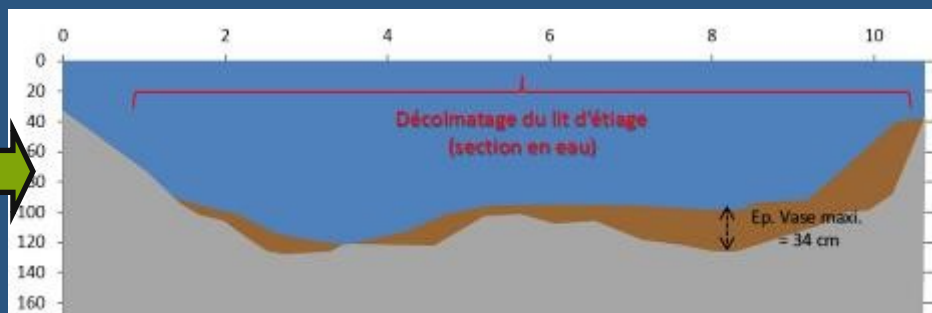


Levée bathymétrique à 20m en amont du vannage au 15/11/15



La situation avant ouverture des vannes présentait un envasement très important du remou amont (par endroit, entre 75 et 80cm de vase)

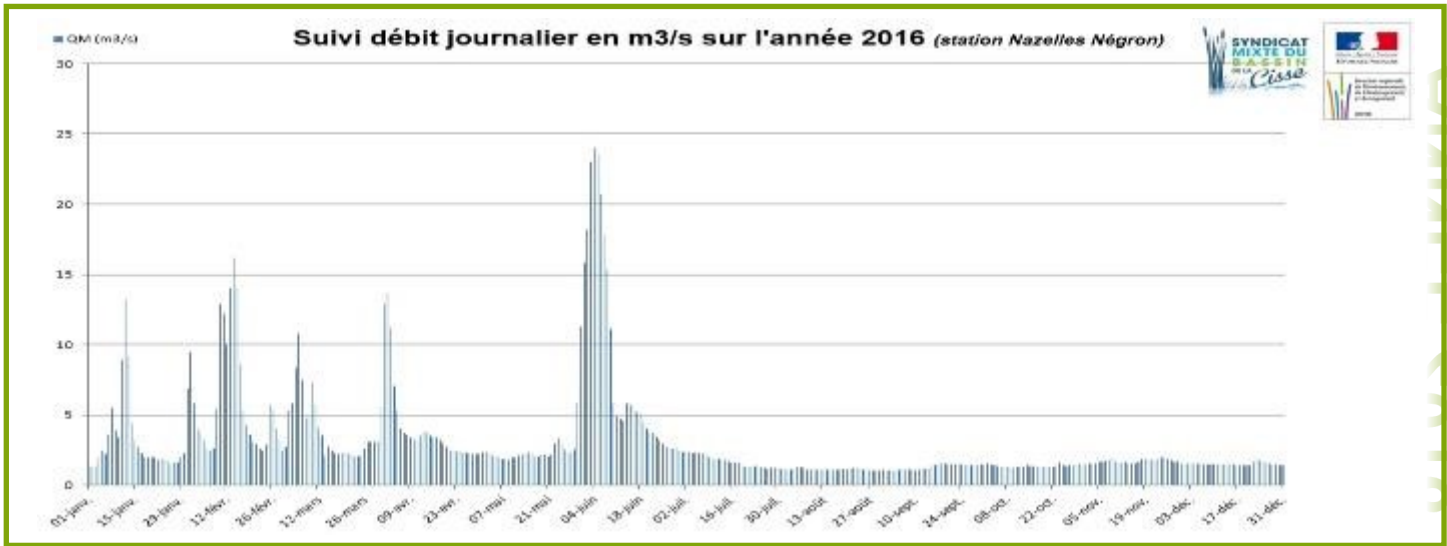
L'ouverture des vannes sur la période hivernale, ainsi que pendant les épisodes de crues 2016, a permis un « autocurage » de la Remberge amont, avec une diminution moyenne de 40cm. La répétition de ce protocole permettra de réduire considérablement la vase sur ce tronçon.



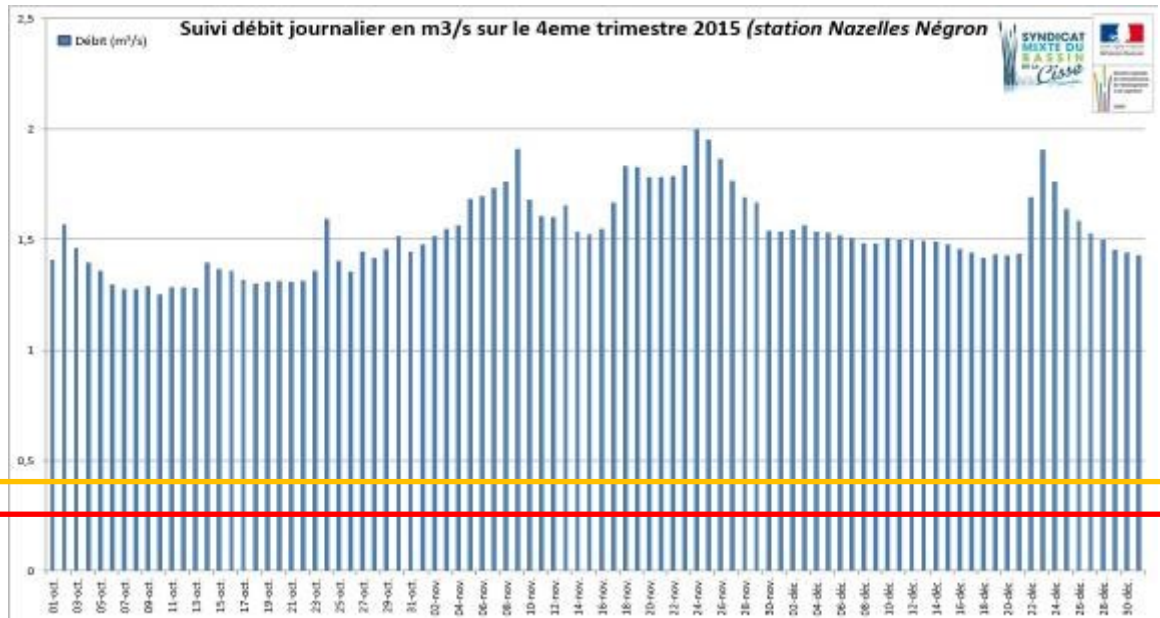
Levée bathymétrique à 20m en amont du vannage au 15/11/16

SITUATION HYDROGRAPHIQUE DE LA CISSE

ANNEE 2016



3^{eme} TRIMESTRE 2016

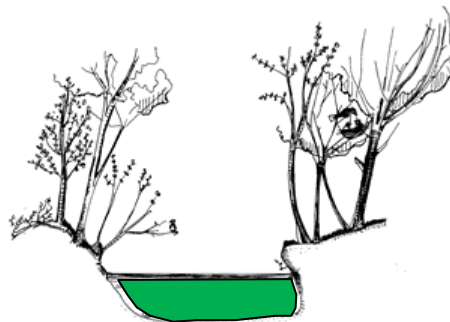


Débit au 04 janvier 2017 : 1.5 m³/s

<0,351 m³/s
DEBIT CRISE

0,351 m³/s < **<0,481 m³/s**
DEBIT ALERTE

>0,481 m³/s
DEBIT NORMAL



Quelques débits références :

Débit d'étiage : 0,7 m³/s

Débit moyen : 2,4m³/s

Débit crue biennale: 16m³/s

Débit crue quinquennale 23m³/s

Débit crue décennale: 28m³/s

Débit crue vicennale: 33m³/s

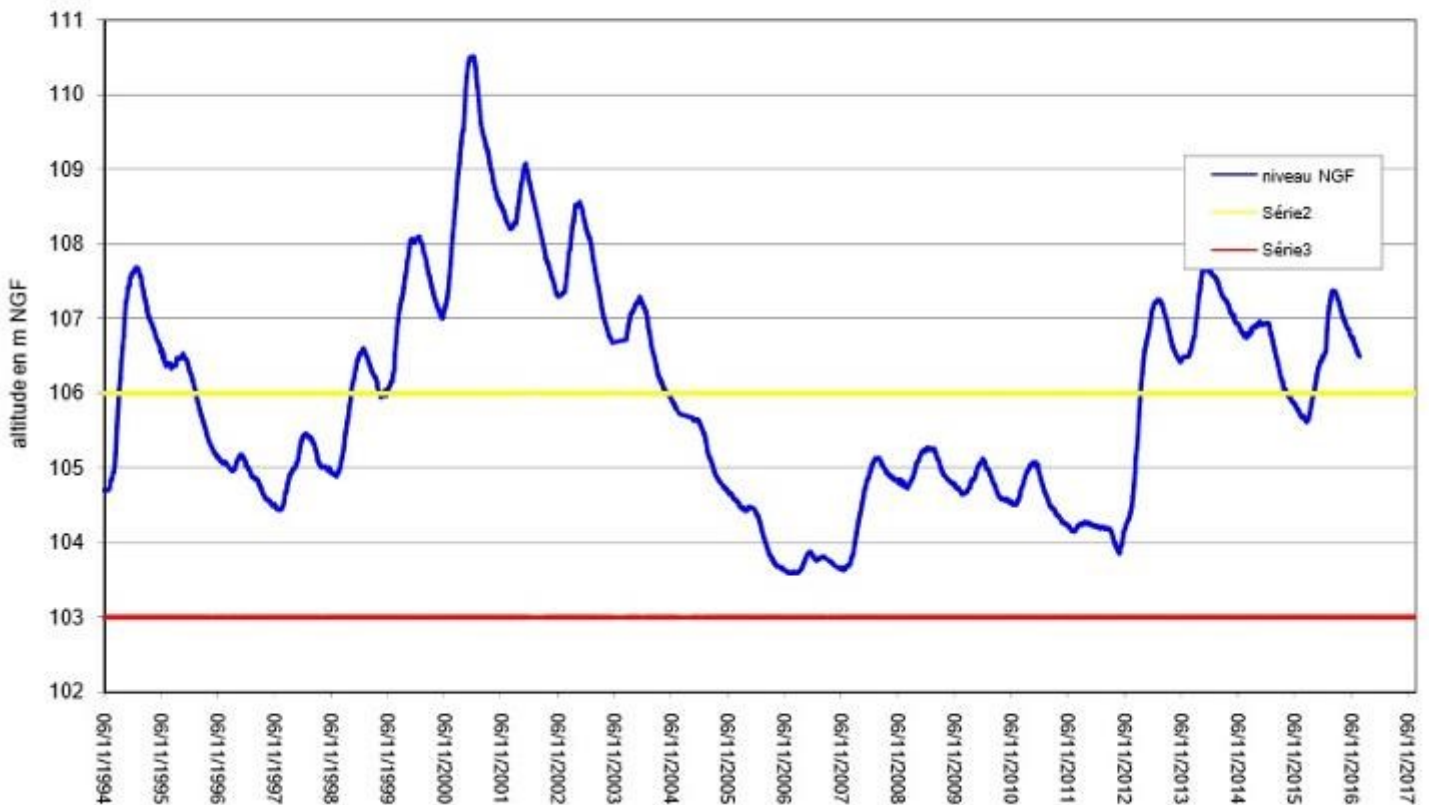
Info complémentaire : à titre de comparaison, le débit au 11 juillet 2015 était de **0.5m³/s**

EVOLUTION DE LA NAPPE DE BEAUCE

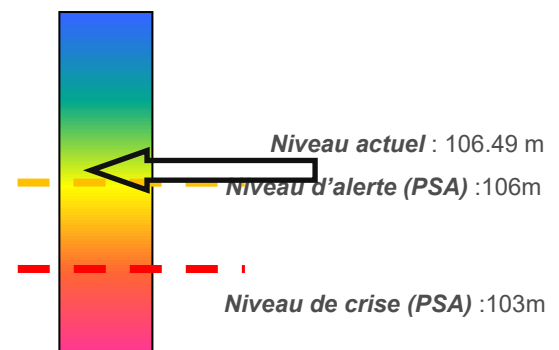
Le débit de la Cisse est très influencé par le niveau de la nappe de Beauce. En effet, tout au long de l'année, la nappe de Beauce via des résurgences présentes sur le secteur de la Haute Cisse, contribue au niveau de la Cisse. Les étiages estivaux de la Cisse sont présents plus rapidement que le niveau de la nappe baisse.

Indicateur piézométrique Beauce blésoise

(moyenne en m NGF des niveaux des piézomètres de Sérís, Villeromain, Oucques et Champigny-en-Beauce)



Le niveau de la nappe de Beauce suit la tendance des débits de la Cisse pour l'année 2016 : une année relativement sèche mise à part le printemps très humide avec une concentration des précipitations et de la recharge de la nappe sur deux mois . Malgré le peu d'usage de la nappe (pompage, etc...), on peut constater une baisse progressive du niveau pendant tout le deuxième semestre. Cela peut s'expliquer par l'alimentation continue de la Cisse durant cette période, d'où le débit constant entre juillet et décembre.



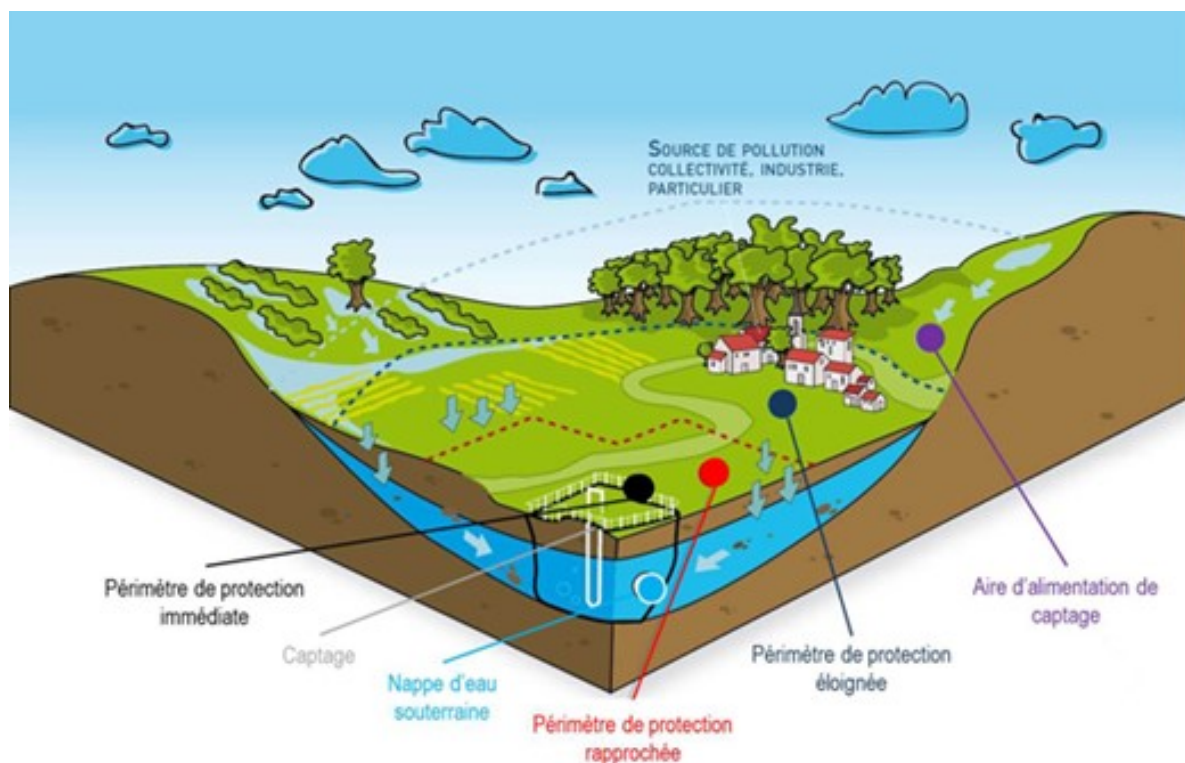
Zoom sur ...

Les captages prioritaires du territoire

C'est quoi?

La Conférence Environnementale de septembre 2013 a fixé un objectif de 1 000 captages prioritaires à usage « eau potable » pour lesquels l'**Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** doit être délimitée et des plans d'actions élaborés et déployés afin de participer au renforcement de la lutte contre les pollutions diffuses.

une AAC correspond à l'ensemble des **surfaces alimentant toute la partie de la nappe ou de la rivière** sollicitée par un captage. L'AAC s'articule avec les dispositifs de protection déjà existants (périmètre de protection rapprochée, directives nitrates, zones soumises à contraintes environnementales ...) de manière cohérente et complémentaire.



Lorsque les eaux brutes provenant d'un captage d'eau souterraine ou superficielle dépassent les normes en vigueur, la collectivité **doit mettre en place un traitement préalable de l'eau** avant sa mise en distribution. **Cette action curative a un coût** qui est répercuté sur la facture d'eau. Si elle permet de répondre à un problème de qualité à un moment donné, **elle ne peut être considérée comme une solution pérenne**. C'est pourquoi, il est impératif d'anticiper toute dégradation de la qualité de la ressource en eau ou d'engager des actions de reconquête de la qualité à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage (AAC) afin de retrouver une eau brute de bonne qualité nécessitant le moins de traitement possible. Les actions préventives sont d'autant plus importantes que la ressource exploitable est limitée

Les AAC sur le bassin de la Cisse

2 AAC sont situées sur le bassin de la Cisse (pour 81 sur le région Centre):

(elles vous sont localisées par les cercles sur la carte ci-contre)

L'AAC d'AVERDON-VILLERBON (1)

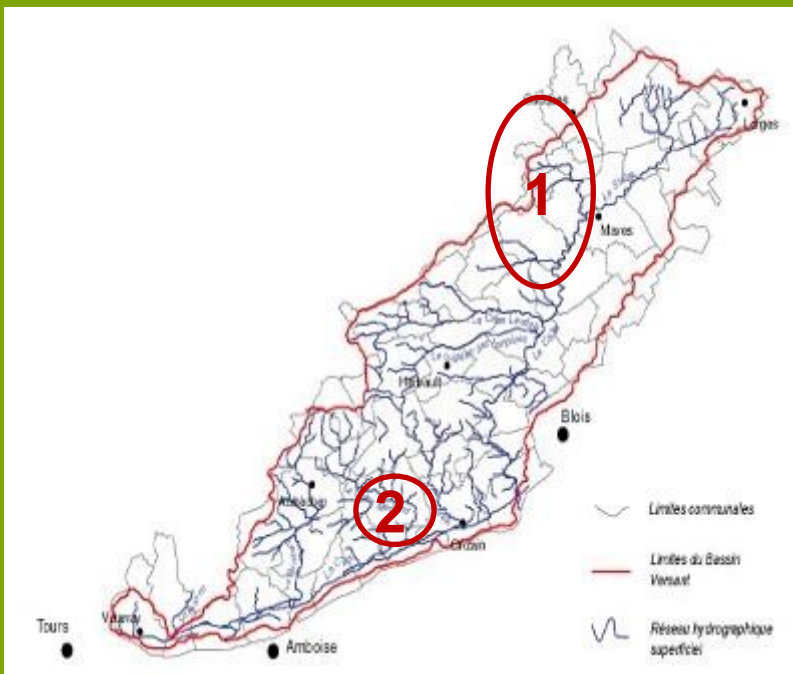
D'une superficie de près de 9000 Ha, l'AAC d'Averdon-Villerbon dessert en eau potable les communes d'Averdon et de Villerbon à partir du forage situé au lieu-dit « Villiers ». Une étude réalisée en 2015 a mis en évidence une dégradation de la qualité de l'eau en partie due à la vulnérabilité de la nappe de la Craie. Des actions auprès des particuliers, du secteur industriel (2 carrières sur le territoire) et des exploitants agricoles volontaires font partie des objectifs à mettre en œuvre sur le territoire.

L'AAC de Monteaux (2)

La source de la « Fontaine » est la principale ressource du syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Val de Cisse. Elle alimente l'équivalent de 10 000 habitants sur 11 communes.

La superficie de l'AAC, de 1360 ha dont près de 50% de la surface en zones tampons (bois, prairies, jachères) limite le ruissèlement superficiel et le flux de nitrates et de produits phytosanitaires.

Suite aux études du cabinet Safège en 2014, la proposition du programme d'action a pour objectif le maintien des teneurs en moyennes en nitrates à 35 mg/l (norme de potabilité fixé à 50 mg/l) et à éviter les pics de pesticides > 0,1 ug/l pour l'eau brute.



Et maintenant, l'action!

Au regard des enjeux à concilier et du nombre d'acteurs à fédérer pour converger vers un objectif commun de reconquête de la qualité de la ressource en eau sur une AAC, **une animation commune** entre le syndicat mixte du bassin de la Cisse, le SMAEP du Val de Cisse et le SIAEP d'Averdon-Villerbon permet **une mutualisation des moyens humains, des connaissances et des compétences et apporte une cohérence d'actions à l'échelle du territoire.**

David Morin a été recruté en septembre 2016 pour élaborer, réaliser et suivre les programmes d'actions sur ces différents territoires.

Pour toutes questions sur ce sujet, ou pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter l'animateur agricole David MORIN par téléphone (07.52.60.54.03) ou par mail (d.morin-smbcisse@orange.fr)

Ces bords de cours d'eau à l'abandon dangereux

L'absence d'entretien des rives augmente les risques liés aux montées des eaux. Pourtant, la loi s'impose aux riverains, rappelle le syndicat de la Cisse.

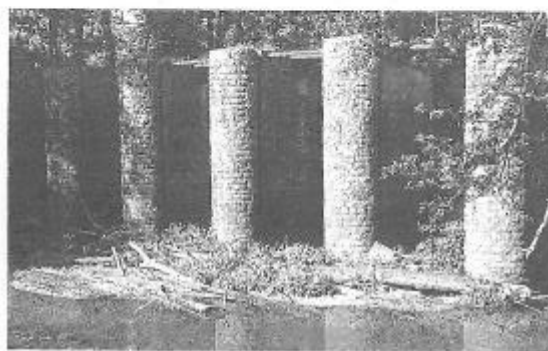


Énormes ronciers, peupleraies livrées à elles-mêmes sont autant de risques d'entrave, comme le montre Valentin Bahe du SMB Cisse, ici à Monteaux.

En juin, le bourg de Monteaux a fait partie des secteurs victimes des inondations. Le mauvais entretien par leurs propriétaires respectifs des rives du ruisseau de Mesland fait clairement partie des explications. Devant les énormes ronciers qui enserrant ce bras de décharge de la Cisse, aux appellations multiples (*), Valentin Bahe, technicien du Syndicat mixte du bassin de la Cisse (SMB Cisse), explique l'évidence : une végétation touffue qui envahit l'espace et limite l'écoulement, des branches d'arbres et même des arbres entiers qui tombent en travers du cours d'eau...

La loi est pourtant très claire : l'entretien de la ripisylve – le nom savant de la végétation des bords de cours d'eau – est un devoir des riverains, et rien ne doit constituer une entrave à l'écoulement de l'eau (lire par ailleurs).

Pourtant, sur le bassin de la Cisse, 50 % du linéaire des cours d'eau sont dans un état d'abandon plus ou moins marqué. « L'un des principaux problèmes auxquels on se heurte est celui des peupleraies, souvent propriétés de sociétés civiles immobilières, mais dont plus personne ne s'occupe depuis que leur exploitation ne rapporte plus rien », explique-t-il. « Or, les peupliers ont des racines fra-



En aval, les conséquences sont manifestes. Ainsi, ces amas de bois au pied du pont à poutrelles de Vouvray qui ralentissent dangereusement le débit de la Cisse.

giles et, au moindre coup de vent un peu sévère, c'est le jeu de Mikado ! »

Les riverains peuvent aussi être des personnes vieillissantes, parfois démunies face à l'ampleur de la tâche, et avec peu de moyens. « En général, on arrive à s'arranger, avec des voisins ou l'agriculteur du coin, témoigne Valentin Bahe, mais quoi qu'il arrive, cela coûte beaucoup moins cher de faire abattre un arbre fragile ou menaçant, que de devoir plus tard le faire enlever du lit de la rivière. »

Il arrive aussi, c'est un comble, que des bois coupés viennent aussi obstruer les cours d'eau. « Dans les amas de branches et

de troncs qui s'amoncellent en aval, au niveau du pont à poutrelles de Vouvray, il n'est pas rare de trouver des billons d'un mètre... Emportés par les flots parce qu'ils sont stockés dans le lit majeur du cours d'eau ! »

Ce bouchon régulier à Vouvray, qui empêche la Cisse de s'écouler sereinement dans la Loire, est un des principaux points noirs du bassin, qu'un respect des bonnes pratiques d'entretien depuis l'amont permettrait d'éviter. Pour la bonne santé du cours d'eau et la sécurité de tous ses riverains.

Catherine Simon

(*) On l'appelle aussi Cisse meslandaise, petite Cisse, ou encore Mesland.

repères

Entretien : les bons réflexes

> L'article L215-2 et L215-14 du code de l'environnement fait obligation aux propriétaires riverains d'entretenir les berges et le lit du cours d'eau, jusqu'à la moitié de celui-ci. En cas de défaillance, le SMB Cisse peut adresser une mise en demeure de procéder aux travaux d'entretien dans un délai de deux mois. Si rien n'est fait, les travaux sont réalisés d'office et la facture envoyée au propriétaire.

> Un entretien régulier consiste d'abord à enlever du cours d'eau les embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, qui peuvent avoir des conséquences sur le débit de l'eau, provoquer des dégâts sur des ouvrages, ou d'importantes érosions des berges.

> L'entretien concerne aussi la végétation des rives. Il est recommandé de supprimer les

troncs et les branches menaçant de tomber dans la rivière, d'élaguer les branches basses qui retiennent les déchets, et de tailler les buissons qui envahissent le lit du cours d'eau.

> Il ne faut pas pour autant intervenir si ce n'est pas vraiment utile. Ainsi, un arbre enraciné penchant sur la rivière, mais qui ne menace pas de tomber doit être préservé, car il contribue à la protection des berges.

> On peut aussi aller plus loin en favorisant les espèces utiles au bon fonctionnement de la rivière. Par exemple, des saules plutôt que des peupliers.

Ne pas hésiter à consulter le site internet du syndicat (www.syndicat-cisse.fr) où de nombreux documents sont disponibles, ou à contacter les agents du SMB Cisse au 02.54.46.25.78.



Cisse : l'effet chasse d'eau qui fait du bien à la rivière

05/12/2016 05:40



précédente | suivante

Résultat final, à 10 m en amont du clapet, l'épaisseur de vase a été réduite de moitié.

Sur le bassin de la Cisse, on entame le troisième hiver d'ouverture coordonnée des ouvrages, pour un autocurage du lit de la rivière aux multiples bienfaits.

L'avantage du système, c'est que si une crue s'annonce, on n'a pas besoin d'ouvrir les vannes, puisqu'elles seront déjà ouvertes ! Le lapalissade de Ludovic Coignard, directeur du syndicat mixte du bassin de la Cisse (SMB Cisse) aura fait sourire son auditoire mercredi dernier à Hercault. Une petite dizaine de propriétaires avait répondu à l'invitation de cette réunion de présentation du dispositif hivernal d'ouverture coordonnée des ouvrages d'art, saison 3, du 1^{er} décembre au 15 mars. Un dispositif dont l'objectif numéro un est de favoriser un autocurage du lit de la rivière et de ses affluents, en se servant du débit pour déclencher une sorte d'effet chasse d'eau.

"Un désenvasement net qui a mis au jour le fond dur"

En 2014, l'expérience avait tourné court, faute de précipitations. Mais les mesures effectuées cet automne ont montré que le dispositif avait bien joué le rôle attendu en 2015. Des relevés précis de hauteur de vase ont été réalisés, et ils sont éclairants. « A Chouzy-sur-Cisse par exemple, sur la partie qu'on appelle le canal de Hollande, l'épaisseur de vase à 10 m en amont du clapet est passée de 82 cm à 40 cm, détaille Valentin Bahé, technicien du SMB Cisse, et à 30 m en amont, c'est encore plus flagrant, on a un désenvasement net qui a mis au jour le fond dur, fait de graviers, du lit de la rivière. »

Pour que ce nettoyage sous pression, gratuit et 100 % écologique, fonctionne, il faut fixer quelques paramètres techniques, et notamment le débit moyen auquel on décide de déclencher l'ouverture. Fort de l'expérience de 2015, ce débit a été revu légèrement à la hausse (à 2,80 m³/s au lieu de 2,60 m³) mais une période plus courte (5 jours consécutifs au lieu de 7). Le réglage n'est cependant pas facile à faire, « d'autant qu'il n'y a toujours qu'une unique station de mesure du débit, à Nazelles-Négron, donc complètement en aval, a souligné Ludovic Coignard. Ça fait pourtant longtemps que les services de l'Etat nous parlent d'une station plus en amont, à Coulanges, et ce ne serait pas du luxe pour l'ensemble du bassin ! »

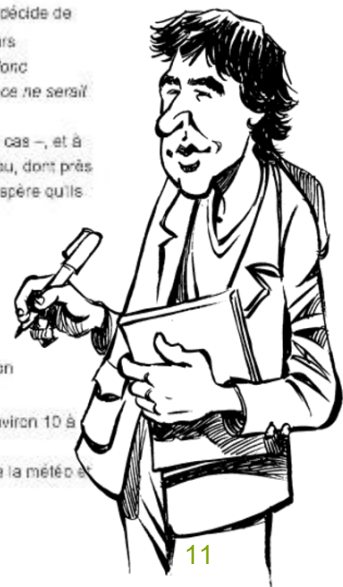
Mais, au-delà de ces paramètres techniques, il faut surtout qu'un maximum de propriétaires s'engagent à ouvrir leurs vannes – totalement ou partiellement selon les cas –, et à prévenir leur voisin d'amont pour ce déclenchement en chaîne. Car, sur l'ensemble du bassin, pas moins de 40 ouvrages mobiles entravent la libre circulation de l'eau, dont près de la moitié concentrés dans la vallée de la Cisse amont, entre Fossé et Chouzy-sur-Cisse. L'en dernier, 23 propriétaires sur 40 avaient joué le jeu. Le SMB Cisse espère qu'ils seront plus nombreux cette année à s'engager, pour l'amélioration de la qualité du cours d'eau auprès duquel ils aiment vivre.

Contact : SMB Cisse au 02.54.46.25.78, ou smbcisse@orange.fr

à suivre :

- > Entre le 26 et le 31 mai, sur le bassin amont de la Cisse (Villefrancoeur), on mesure 135 mm de pluie en 5 jours, alors que pour le bassin aval (Nazelles-Négron), on comptabilise 52 mm.
- > La crue en amont atteint son pic au bout de deux jours. En aval, la crue ne débute qu'au 3^e jour et le pic est atteint entre le 5^e et le 7^e jour. « Ça montre qu'on a environ 10 à 12 h en amont pour ouvrir au maximum le passage à l'eau, et prévenir l'aval. »
- > Un dispositif d'alerte va être mis en place, avec un numéro d'urgence pour l'ouverture des vannages publics, et la surveillance des vannages privés. En fonction de la météo et du débit, les propriétaires seront prévenus des risques de crue et des demandes d'ouverture anticipée seront faites.

Catherine Simon



Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse

4 rue du Bailli , 41 190 HERBAULT

Secrétariat : 02.54.46.25.78 / smbcisse@orange.fr

Technicien : 06.46.67.49.68 / v.bahe-smbcisse@orange.fr

Animateur agricole : 07.52.60.54.03- / d.morin-smbcisse@orange.fr

Directeur : 06.71.03.64.17 / l.cognard-smbcisse@orange.fr

www.syndicat-cisse.fr

Ligne éditoriale : Valentin BAHE / Ludovic COGNARD/David MORIN

Rédaction/édition/mise en page : Valentin BAHE

Cette lettre d'information est réalisée en lien avec les membres de la commission communication



s'inscrire

à la *newsletters*

Cette lettre d'information, éditée trimestriellement, a pour objectif de communiquer sur toutes les actualités, du bassin de la Cisse.

Pour le moment, la diffusion de cette lettre est réalisée par voie informatique.

Si vous souhaitez recevoir ce « Cisse Inf'eau », vous pouvez nous renvoyer ce coupon par mail ou par courrier (voir coordonnées ci-dessus).

Mr ou Mme, résident sur la commune de

.....souhaite recevoir le Cisse Inf'eau sur ma boîte

email :

.....@



